



Paris le 10 mars 2011

Monsieur Marc MEUNIER
Sous directeur de l'Éducation Routière

Ref : 01/11

Objet : Réunion du 9 mars : Harmonisation

Monsieur le Sous directeur,

Pour faire suite à la réunion du 9 mars 2011, concernant l'harmonisation des délais d'examen ainsi que les mesures concernant le Groupe Lourd, la CFDT tient à vous préciser par écrit sa position :

Concernant le tableau des délais :

La CFDT considère que la proposition « d'une semaine » après un échec, pour toutes les catégories et pour tous les examens, est une proposition acceptable et souhaite sa mise en place.

Concernant l'absence de délai pour les autres cas, la CFDT souhaite avoir des précisions.

Pour nous il ne doit pas y avoir la possibilité pour un candidat de se présenter en ETG et en pratique le même jour (ou encore en ETG et HC + CIR), même si cela restait peu courant.

De plus, la mise en place des convocations nominatives 48H avant l'examen rendra cette possibilité caduque !

Ainsi nous pensons que 48H (ce qui correspondait à ce délai) est un délai raisonnable.

Concernant le groupe lourd :

Proposition N°1 : Accorder un second essai en manœuvre pour les candidats ayant obtenu une note inférieure à 18 et ayant échoué à la manœuvre.

La CFDT considère cette proposition comme logique pour une mise en conformité avec les examens professionnels, mais demande une compensation, qui reste à déterminer, en contrepartie du temps supplémentaire effectué.

Proposition n°2 : Suppression de l'admissibilité

La CFDT est favorable

Proposition N°3 : Passage de 3 à 5 épreuves en circulation

La CFDT ne s'y oppose pas, mais propose de saisir l'opportunité afin d'appliquer une validité d'un an maximum pour le plateau moto (au lieu d'illimité actuellement) pour une harmonisation des délais.

Pour le réseau CFDT ER